

## SAINT-DAMIEN ET L'IMPLANTATION VICTORINE DANS LA REGION DE LA CADIERE

Le prieuré de Saint-Côme et Saint-Damien, centre d'une des possessions les plus anciennes, les plus durables et les plus riches de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille est situé sur le territoire de La Cadière d'Azur (Var), à mi-chemin entre Marseille et Toulon dans la partie occidentale du bassin du Beausset.

Un érudit local, l'abbé M. Giraud, avait déjà, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, signalé l'intérêt de ce site <sup>1</sup>, puis ce monument tomba dans l'oubli jusqu'à maintenant <sup>2</sup>.

Autrefois comme aujourd'hui, il se trouvait à l'écart des grandes voies de communication et, bien que le mer soit proche, à 4 km seulement, il était bien protégé par les reliefs. On comprend donc son implantation au centre d'une vallée de terres riches et alimentée en eau, notamment par le ruisseau de Saint-Côme qui coule à proximité du prieuré.

Les hommes ont occupé très anciennement ce cadre, comme en témoignent les nombreuses découvertes de toutes époques antérieures au Moyen Age faites dans cette région <sup>3</sup>. Le prieuré lui-même est construit à l'emplacement d'un établissement gallo-romain dont on voit des vestiges dans les champs proches : céramiques, *tegulae*, blocs de mortier de tuileau, murs. Les grosses pierres de taille réemployées dans un mur délimitant le prieuré en proviennent <sup>4</sup>.

1. M. GIRAUD, *Histoire du prieuré de Saint-Damien*, Toulon, 1849 et M. GIRAUD, *Dictionnaire topographique et répertoire archéologique du canton du Beausset*, Toulon, 1864.

2. Ce texte reprend en partie les résultats de mon mémoire de maîtrise, cf. R. BROECKER, *Saint-Damien et l'implantation victorine dans la région de La Cadière*, sous la direction de G. Démians d'Archimbaud; Aix-en-Provence, 1974, dact. Je remercie M. N. Coulet, professeur et M. M. Fixot, maître-assistant à l'Université de Provence, d'avoir bien voulu relire ce texte et de m'avoir fait de nombreuses suggestions.

3. R. BROECKER, *Saint-Damien...*, *op. cit.*, fig. 3 et 4.

4. On y a découvert des céramiques campaniennes, des sigillées de la Graufessenque, des sigillées claires, des céramiques communes à pâte grise, des céramiques estampées grises, des anses et cols d'amphores.

Les documents d'archives et, en particulier, le cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille <sup>5</sup> nous éclairent sur l'évolution historique, la place et l'importance de ce prieuré.

\*  
\* \*

Le site apparaît pour la première fois, dans la célèbre *Carta Honorati*, bien datée, charte par laquelle l'évêque de Marseille, après les temps troublés du VIII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, restaure, en 977 <sup>6</sup>, l'abbaye de Saint-Victor et rassemble les moines sous la règle bénédictine. Il dote alors le monastère d'un certain nombre de biens dispersés à travers la Provence. Parmi ceux-ci figure l'*ecclesia Sancti Damiani cum omnibus appendiciis suis*. Les limites de ce finage <sup>7</sup> sont naturelles : d'un côté la baume de *Cunilio* (le Conil) jusqu'à la baume ou défilé appelé *Culnitio* (le Caunet) et, de là, jusqu'à la montagne qui est au-dessus de la vallée appelée *Scura* (le mauvais vallon ?), montagne d'où l'eau s'écoule jusqu'à *Canalia* (Cap Canaille) <sup>8</sup> ; d'un autre côté la mer ; et, d'un autre côté enfin, de cette baume de *Conilio* (Conil) à la *via publica* (chemin public) qui descend in *Gurgo Nigro* (le Gourgonier) puis *ipse rivus Arannus* (le Grand Vallat) qui va jusqu'à la mer <sup>9</sup>.

Telle qu'on peut donc la restituer, cette possession, non seulement couvre la superficie de la commune de La Cadière telle qu'elle existait jusqu'à l'époque moderne, c'est-à-dire les trois communes de Bandol, Saint-Cyr et La Cadière (soit 6.500 hectares) mais englobe en outre La Ciotat et Ceyreste soit, en tout, 12.000 hectares environ. Deux observations viennent à l'esprit. D'une part, le texte nous apprend par son en-tête que cette dotation est une restitution regroupant des biens qui avaient déjà constitué le patrimoine de Saint-Victor <sup>10</sup>. D'autre part, la superficie de ce domaine évoque bien celle des *villas* carolingiennes telles qu'elles sont citées dans le polyptique de *Vuadalde* et telles qu'elles ont été finement étudiées

5. B. GUERARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, 2 vol., Paris, 1857. Ce cartulaire sera cité sous le sigle CSV.

6. CSV 23. Cf. P. AMARGIER : « 966-977 la date d'un millénaire », dans *Provence historique*, XVI, 1966, p. 309-313.

7. Voir fig. 1.

8. Du défilé de *Culnitio* jusqu'au cap Canaille les limites sont encore imprécises et nous sommes tentés de suivre les limites de la commune actuelle de Ceyreste.

9. Cette recherche de limites dans les cadastres et les cartes d'état-major a été grandement facilitée par l'étude de M. GIRAUD, *Dictionnaire... Le défilé Culnitio appelé colonicum en 1025 — CSV 100* — ne serait-il pas l'indication d'un des éléments d'exploitation d'époque carolingienne que sont les *colonica* ? A cet endroit se trouve un site gallo-romain.

10. L'entête du texte dit : *Carta Honorati... de honore quam reddidit Sancto Victoris martiris massiliensis*. Dans la conclusion cette restitution est aussi évoquée. L'évêque a conscience de rendre des biens ayant appartenu à l'abbaye, biens dont il était possesseur, à charge à elle maintenant de récupérer les autres biens qu'elle possédait.

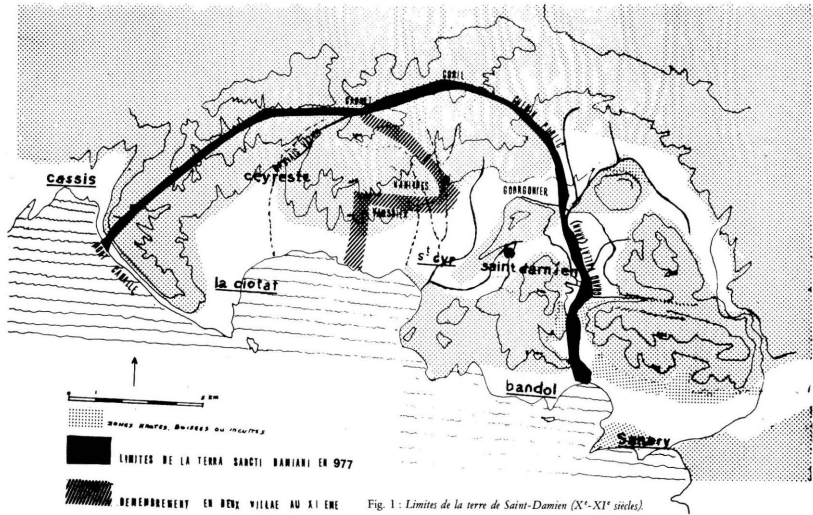


Fig. 1: Limites de la terre de Saint-Damien (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles).

par E. Sauze dans le pays d'Aigues<sup>11</sup>. Nous sommes donc en présence d'un très ancien domaine de l'Eglise de Marseille et c'est là, à mon avis, l'origine du nom de La Cadière — *Cathedra* dans les chartes —, toponyme qui suggère le siège épiscopal, gestionnaire de cette terre, qu'elle appartint au monastère ou à l'Eglise. La formation de cette vaste *terra* est certainement d'époque carolingienne. En effet, elle doit être postérieure à la visite que Saint-Césaire, évêque d'Arles, fit au *vicus* de Ceyreste au VI<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Ceci pose la question du devenir de cette région au haut Moyen Age. On pourrait envisager la disparition du *vicus* de Ceyreste et un certain bouleversement de l'habitat au VII<sup>e</sup> siècle. On voit les forces vives du bassin se transférer peu à peu de l'Ouest vers l'Est. L'étude archéologique de l'église Saint-Damien confirme le caractère ancien de cette implantation<sup>13</sup>.

L'étude de l'évolution politique de la région nous montre la mise en place progressive des pouvoirs liés aux principaux acteurs de l'histoire de la Provence. A l'aube du X<sup>e</sup> siècle, un texte, le *Breve de Cathedra*<sup>14</sup> nous renseigne sur l'atmosphère troublée dans laquelle eut lieu le partage des terres après le départ des Sarrazins du Freinet en 972. Probablement écrit au début du XI<sup>e</sup> siècle, peut-être pour activer les donations, il raconte des événements survenus avant 980<sup>15</sup> et se propose de régler un problème qui a surgi à La Cadière. En effet, il insiste sur l'appartenance de cette *terra*

11. Commission régionale de Provence, Alpes, Côte d'Azur. *Inventaire topographique, Pays d'Aigues*, Paris, 1981, p. 18. *La villa Marciana* par exemple couvre le territoire de 6 communes actuelles.

12. MALNORY, *Césaire, évêque d'Arles*, 1894. Pour l'origine du nom de *Cathedra* voir R. BROECKER, *Saint-Damien...*, *op. cit.*, p. 22-28. Il ne faut pas s'étonner que ce domaine ne soit pas cité dans le polyptique de Wuodalde car on connaît les lacunes de ce document. R. LIVET les a souligné en indiquant que Saint-Victor possédait dès cette époque d'importants territoires plus proches de Marseille dont il n'est pas fait mention dans le polyptique, cf. R. LIVET, *Habitat rural et structures agraires en Basse Provence*, Paris, 1962, p. 144-145.

13. Le morcellement de ce vaste domaine en deux *villae* s'est fait certainement aux alentours de l'an 1000 à l'instigation des vicomtes qui usurpent les terres de Saint-Damien dans les conditions que nous allons voir. C'est un exemple du morcellement des grands domaines d'église qui cèdent sous le poids des usurpations. Cette division, qui fait réapparaître d'un côté Ceyreste et d'un autre Saint-Damien de La Cadière se place dans le contexte de la renaissance au XI<sup>e</sup> siècle des sites de l'Antiquité tardive. A Ceyreste elle paraît s'être effectuée sous l'impulsion des vicomtes de Marseille, même si, peu de temps après, Saint-Victor devait rentrer en possession de cette seigneurie et y construire le prieuré Sainte-Marie de Ceyreste.

14. Sur ce texte cf. P. AMARGIER, « Aux origines de la famille vicomtale de Marseille », dans *Le Moyen Age*, LXX, 1964, p. 161-178 et « Un épisode de justice à La Cadière (Var) à la fin du X<sup>e</sup> siècle », dans *Provence Historique*, XXVIII, 1978, p. 295-304 ; E. BARATIER, *Documents pour servir à l'histoire de la Provence*, Paris, 1971, p. 63-64. L'auteur date le texte du XII<sup>e</sup> siècle, ce qui est peu probable.

15. R. BROECKER, *Saint-Damien...*, *op. cit.*, p. 16, note 1 ; P. AMARGIER, « Un épisode... », *art. cit.*, p. 296.

*sancturia* à Saint-Victor et à l'Eglise. Arrivé à La Cadière, le comte Guillaume pose les limites des diverses possessions. On se doute qu'il donne au vicomte Guillaume de nombreuses terres, vraisemblablement le territoire entre l'Huveaune et le Gapeau selon P. Amargier<sup>16</sup>. Le comte dit que la *terra sancturia* — ou terre de Saint-Damien — est exclue de cette donation, car elle a été la propriété de Saint-Victor depuis longtemps<sup>17</sup>. Mais les vicomtes de Marseille, profitant d'un différend entre l'abbé et ses fermiers Noé et Théodoric, se font admettre comme fermiers sur cette terre. Ils promettent, en contrepartie, protection aux moines et signent avec l'abbé une *convenientia*, bail viager par lequel le fermier tient la moitié des terres pour toute sa vie. Soulignons, au passage, que cet établissement des vicomtes s'effectue au détriment des deux frères Théodoric et Noé qui apparaissent ainsi comme des hommes libres, humbles, face à l'aristocratie militaire. Vraisemblablement, les vicomtes ne tardent pas à se considérer comme les véritables seigneurs, montrant ainsi comment la formation des grandes seigneuries au XI<sup>e</sup> siècle s'est faite par accaparement, notamment des terres d'église<sup>18</sup>. Mais, en fait, tout au long du XI<sup>e</sup> siècle, un mouvement inverse s'amorce : les vicomtes restituent ces biens usurpés à Saint-Victor. Est ce la rédaction du *Breve de Cathedra* qui précipita ce mouvement ? En tout cas, le maximum des restitutions est atteint dès 1050, car, lorsqu'en 1048 Lambert de Vence et Austrudis font en faveur de Saint-Victor une donation du quart de La Cadière, qui prendra effet après leur décès, il est spécifié que ce quart viendra se joindre aux trois autres que Saint-Victor possède déjà<sup>19</sup>. Pourquoi donc ces terres font-elles partie du domaine vicomtal lors du partage de la vicomté en 1212<sup>20</sup> ? Quelles sont la nature et l'origine de ces droits ? L'hésitation à effectuer les restitutions, les donations complémentaires de terres et de droits postérieures à la donation « totale » montrent que l'on ne peut jamais être certain que le processus de donations est totalement achevé, malgré ce que disent les textes et qu'il y a toujours des terres qui échappent au contrôle vicomtal ou victorin.

La restitution de La Cadière n'est pas un phénomène isolé dans la région. Il y a, de la part de l'abbaye, une véritable politique d'acquisitions. En effet, si l'on se replace dans le contexte élargi du bassin du Beausset on se

16. P. AMARGIER, « Aux origines... », *art. cit.*, p. 174.

17. Il est même dit que ces limites sont celles qui sont dans une charte qui est dans le cartulaire. Serait-ce une allusion à la *carta Honorati* ?

18. J.-P. POLY, *La société féodale en Provence du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1976.

19. CSV, 78.

20. CSV, 930. Pour le XIII<sup>e</sup> siècle, différentes sentences arbitrales règlent les droits du prieur et des Baux, successeur des vicomtes, cf. L. BARTHELEMY, *Inventaire chronologique des chartes de la maison des Baux*, Marseille, 1882, N<sup>o</sup> 498, 440, 672, et nous voyons que les vicomtes possèdent la moitié de la judiction, de l'hommage et serment de fidélité des habitants, etc. L'étude de ces textes est en cours.

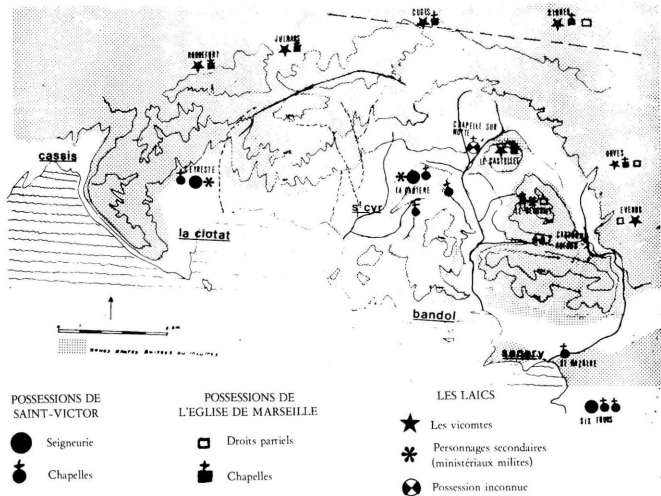


Fig. 2 : Situation des pouvoirs au milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

rend compte que, très vite, Saint-Victor tente de constituer ou reconstituer un patrimoine tout au long de la côte en rentrant en possession des seigneuries de Ceyreste au XI<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup> puis de Six-Fours, politique achevée au milieu du XII<sup>e</sup> siècle par un échange. L'abbaye préfère alors se dessaisir de ses droits dans divers *castra*, dont le Castellet, pour acquérir en échange le *castrum* et le riche territoire de Six-Fours<sup>22</sup>. Par ces positions Saint-Victor s'assure la majeure partie de la bande littorale de Marseille à Toulon. Face aux possessions victorines, on peut tenter de voir comment s'organisent les pouvoirs dans le bassin et sa périphérie au milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>.

Au centre, le *castrum* du Castellet est un point fort des vicomtes de Marseille comme il le sera pour la famille des Baux, héritiers de la vicomté aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>24</sup>. Rien n'atteste, curieusement, que les vicomtes aient tenu le Beausset. Les rares textes qui concernent ce *castrum*, à cette époque, mettent en évidence des chanoines et des personnages d'un niveau social assez modeste portant le nom patronymique de Beausset et l'Eglise de Marseille<sup>25</sup>. A Ceyreste et à La Cadière apparaissent des personnages secondaires qui ont, peut-être, appartenu à la famille vicomtale, mais qui, maintenant, se situent plus bas dans l'échelle sociale. A l'est et au nord donc, l'influence de l'abbaye est concurrencée par l'Eglise de Marseille qui tient les églises et en partie aussi les *castra* d'Orvès, Signes et Evenos, tandis que les vicomtes et leurs descendants ceinturent le bassin.

Cette situation ne va pas sans tensions et conflits entre les laïcs, l'abbaye et l'Eglise de Marseille ou entre les seigneuries voisines elles-mêmes. Les confirmations papales ou impériales et les accords qui se multiplient dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle et qui forment la majeure partie de nos sources sont autant de témoignages de l'atmosphère troublée et de la pression des laïcs sur les seigneuries ecclésiastiques et des hobereaux locaux à l'intérieur du finage villageois<sup>26</sup>. On voit, par exemple, comment, dans la seigneurie victorine de La Cadière, le prieur s'oppose aux ministériaux qui tiennent le *castellum*<sup>27</sup>. L'un d'eux, Petrus Gaufredus, mentionné en 1177, est vraisemblablement apparenté aux vicomtes Geoffroy. Ces agents victorins ont construit, malgré l'interdiction de l'abbé,

21. CSV 98, CSV 25.

22. CSV 446 (vers 1156).

23. Voir fig. 2.

24. C.-H. ALBANES, U. CHEVALIER, *Gallia christiana novissima, Marseille, 1894, 164, 1108*. Ce livre sera mentionné dans le texte sous le sigle GCNM. *Gallia christiana novissima, Toulon*, sera cité GCNT.

25. CSV 85, *Leo quondam de Balcbeto*; P. AMARGIER, *Chartes inédites de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, thèse 3<sup>e</sup> cycle, dact., Aix-en-Provence, 1968, ch. 119, *Astrus de Balcbeto*; CSV 1087, *Bono Filio de Balcbeto...*

26. CSV 848, 844, 865; GCNM 162, 1108.

27. P. AMARGIER, *Chartes inédites...*, op. cit., ch. 453 (vers 1177).

une *turris domus* (maison individuelle fortifiée) dont on ignore la localisation. Ce phénomène n'est pas isolé car, dans le même temps, l'évêque de Marseille fustige ceux qui élèvent *castrum*, *turris* ou *munitio* ou autres constructions fortifiées<sup>28</sup>. Ce phénomène de dispersion de fortifications individuelles dans les terroirs villageois se poursuit au siècle suivant où, de surcroît, naissent les premières bastides<sup>29</sup>. En fait, l'aristocratie rurale qui se constitue à ce moment tente d'affirmer son pouvoir en érigeant des fortifications et en se réservant une part de la seigneurie. Cette aristocratie est issue pour une part de descendants des vicomtes de Marseille, appauvris par les partages successoraux, en quête de terres et de pouvoirs. En effet, à La Cadière, la famille Geoffroy a fait souche. C'est encore un Geoffroy, Hugues, qui, en 1250 prétend que le *défens* est sa propriété et empêche les habitants d'en user, alors qu'en 1177 ils tenaient le *castrum a fidelitate et servitium ecclesie sancti Damiani*<sup>30</sup> ; c'est dire la prétention de cette petite aristocratie. Avec les Baux, successeurs des vicomtes, ce type de conflits locaux se poursuit. Plusieurs sentences arbitrales du XIII<sup>e</sup> siècle définissent les droits respectifs des Baux et des prieurs<sup>31</sup>. Les Baux possèdent alors la moitié de la haute seigneurie et autres droits sur La Cadière, ce qui nous semble résulter d'une usurpation. Cette situation particulièrement tendue qu'engendre la coseigneurie disparaît au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, en 1365, lorsque Urbain V, pour mettre fin aux conflits qui l'opposaient aux Baux, eux-mêmes pressés par d'énormes besoins d'argent, leur achète les droits qu'ils possédaient dans les seigneuries de La Cadière, Auriol, Ceyreste et La Ciotat. Saint-Victor demeure ainsi seul seigneur à La Cadière<sup>32</sup>.

D'autres tensions résultent, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, des grands conflits qui agitent la Provence et qui ont des conséquences très concrètes au niveau local. Déjà, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, le Castellet, propriété des Baux, participant au dessein ambitieux de cette famille révoltée contre la suzeraineté de Raimond-Béranger y sert de gage et d'enjeu<sup>33</sup>. Puis, en 1297, ce *castrum* s'oppose violemment aux deux châteaux voisins, seigneuries victorines, qui n'ont pas pris le parti des Baux : Albert des Baux

28. GCNM 146 (1141), *Addentes siquidem auctoritate apostolica prohibemus ne quis in eodem podio, vel in aliis ejusdem ecclesie possessionibus absque assensu et voluntate massiliensis episcopi castrum, turrem, vel munitionem aliquam edificare presumat.*

29. N. COULET, « La naissance de la bastide provençale », dans *Géographie historique du village et de la maison rurale*, Paris, 1978, p. 145-159 ; M. FIXOT, « Châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne », dans *Archéologie médiévale*, III-IV, 1973-74, p. 253-255.

30. CSV 1129.

31. Chartes encore inédites qui font l'objet de nos recherches en cours.

32. M. GIRAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, ch. XXI. Achats confirmés par la reine Jeanne, Charles IV et Odon de Villars, époux d'Allix des Beaux.

33. E. ISNARD, H. de GERIN-RICARD, *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants*, Paris, 1926, n° 463, 480, 488.



se livre à des exactions contre les troupeaux de Ceyreste, les vassaux de Bertrand commettent des excès contre le *castrum* de La Cadière et le prieuré de Saint-Damien <sup>34</sup>. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, en 1358, la région participe aux luttes qui opposent partisans et ennemis des Angevins ou des Baux. Ceux-ci, voulant, entre autres, venger le meurtre de Hugues et Robert des Baux victimes des Angevins et des Duras, furent les artisans de conflits constants de 1357 à 1359, qui affectent toute la Provence. Ils lièrent leur cause aux intrigues de Charles, duc de Normandie et lieutenant général du royaume de France, et aux bandes de l'Archiprêtre, Arnaud de Cervole <sup>35</sup>. Durant cette guerre, Antoine des Baux, retranché au Castellet, assiégea et commit des dévastations dans le territoire des châteaux loyalistes du Beausset et de La Cadière <sup>36</sup>. Mais, après un long siège auquel participèrent 80 hommes de La Cadière, unis à d'autres contingents des villages voisins sous la conduite des Marseillais, le château du Castellet fut détruit, les arbres coupés, les terres dévastées. A ces conflits politiques, aggravés par l'intervention de bandes de pillards ravageant la Provence, s'ajoutent les crises économiques et démographiques. Participant donc à l'appauvrissement général, le prieuré de Saint-Damien dut être abandonné dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. En effet, si la situation paraît normale en 1339 lors de l'inventaire des prieurés ruraux de l'abbaye <sup>37</sup>, le dernier procureur du monastère dans le prieuré paraît en 1341 <sup>38</sup>. La croix de l'église est encore réédifiée en 1361 <sup>39</sup>, puis on perd peu à peu la trace de ce sanctuaire car Saint-Damien est absent de l'état des prieurés dressé à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle <sup>40</sup> et le bailli et fermier des droits seigneuriaux de l'abbé habite le *castrum* en 1368 <sup>41</sup>. On ne peut savoir par les documents d'archives ce qui s'est passé exactement par la suite. Comme beaucoup de bâtiments anciens, Saint-Damien devient carrière de pierres, à tel point qu'au XVI<sup>e</sup> siècle les interdictions de prendre des pierres à la tour de Saint-Damien se font fréquentes. En 1554, l'église est dite « en ruines depuis des temps immémoriaux » <sup>42</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle on restaure en partie l'édifice et un ermite y vit <sup>43</sup>.

34. GCNT 185, L. BARTHELEMY, *Inventaire...*, *op. cit.*, N° 781.

35. N. COULET, *Aix-en-Provence, espace et relation d'une capitale (milieu XIV<sup>e</sup>-milieu XV<sup>e</sup>)*, Thèse Lettres, Aix mult., 1979, T. 1, 48-60.

36. E.-G. LEONARD, *Catalogue des actes des comtes de Toulouse*, Marseille, 1932, p. 276-335.

37. M. CHAILLAN, *Documents archéologiques et historiques sur quelques prieurés ruraux dépendant de l'abbaye Saint-Victor*, Marseille, 1935, p. 50-57.

38. M. GIRAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, charte XVIII.

39. Inventaire des archives communales de La Cadière (conservé à Draguignan) GG 66.

40. E. BARATIER, « Fondation et étendue du temporel de Saint-Victor », dans *Provence Historique*, XVI, 1966, p. 395-441.

41. Inventaire des archives communales de La Cadière, CC 208.

42. Inventaire des archives communales de La Cadière, BB 4.

43. M. GIRAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 44. Travaux de reconstruction en 1631, inventaire des archives communales de la Cadière, BB 12, CC 366.

Centre du pouvoir et de la seigneurie — on y passe des actes — le prieuré a une autre dimension. Il monopolise aussi les fonctions économiques. On en comprend d'autant plus mal son dépérissement et le transfert de toutes ses fonctions, lentement au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, au *castrum*. En effet, ce prieuré rural est aussi une grosse ferme fortifiée puisqu'elle possède une tour, un peu à la manière de certaines bastides, centre d'un vaste terroir agricole — le finage de la *villa Catbedra*, démembrement de la *villa* carolingienne de Saint-Damien, qui représente la seigneurie foncière du prieuré soit environ 6.500 hectares. Il est à l'origine du mouvement de reprise précoce qui se manifeste aux alentours de l'an 1000. Le *Breve de Catbedra* évoque les moines faisant des condamines et labourant les champs devant le prieuré. A côté d'une réserve seigneurale dont on ne connaît pas les limites mais que les textes du XI<sup>e</sup> siècle mentionnent sous le terme *dominicatura*<sup>44</sup>, le reste des terres de la *villa* semble cultivé sous la forme de manses — généralement une maison et une terre<sup>45</sup> ou de tenures. Au XII<sup>e</sup> siècle, comme partout ailleurs de nouvelles zones de cultures en plaine sont acquises et plantées notamment en vignes<sup>46</sup>. Les ressources sont procurées par les cultures de jardins, vignes et surtout du blé et par l'élevage pratiqué dans les pâturages et vastes zones boisées du finage. L'importance et la nature de cet élevage au prieuré sont connues au XIV<sup>e</sup> siècle : il y a des porcs, 25 chevaux, 5 trenteniers de chèvres, des bovins, lapins, volailles...<sup>47</sup>. Le relevé des cens de blé dû par les prieurés à l'abbaye-mère au XII<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup> ainsi que celui des dimes dues à l'évêché aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>49</sup> indique que Saint-Damien est aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles au moins, l'un des deux greniers à blé de l'abbaye et l'établissement le plus imposé — 16 livres — donc le plus riche du diocèse de Marseille. En 1231 d'ailleurs, les revenus du prieuré sont attribués à l'office du cellérier de l'abbaye dont la dotation est à cette époque insuffisante<sup>50</sup>. Lors de la visite de 1339, Saint-Damien est en pleine activité. C'est une grosse ferme fortifiée bien pourvue en bétail, récoltes et mobilier (cuisine, table, tabouret, matelas...).

44. CSV 79 ; P. AMARGIER, *Chartes inédites...*, *op. cit.*, ch. 119, 453.

45. R. LATOUCHE, « Quelques aperçus sur le manse en Provence au X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges Brunel*, Paris, 1955, t. II, p. 101. Ch. HIGOUNET, « Observations sur la seigneurie rurale et l'habitat en Rouergue du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Annales du Midi*, 62, 1950, p. 121-134. Exemples de manses à La Cadière : CSV 78, 80, 82, 436.

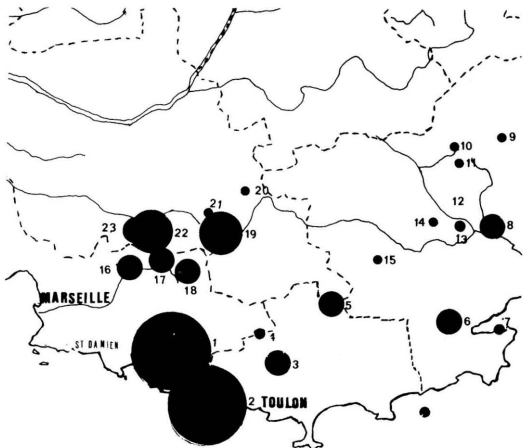
46. P. AMARGIER, *Chartes inédites...*, *op. cit.*, ch. 453.

47. M. CHAILLAN, *Inventaire...*, *op. cit.*, p. 53-54.

48. CSV 1129, voir fig. 3.

49. GCNM 354 et 387, voir carte des dimes dans R. BROECKER, *Saint-Damien...*, *op. cit.*, fig. 24.

50. GCNM 149.



1, Saint-Damien ; 2, Six-Fours ; 3, Solliès ; 4, Belgencier ; 5, Château-Royal ; 6, Grimaud ; 7, Saint-Tropez ; 8, Palaison ; 9, Seillans ; 10, Bargemon ; 11, Callas ; 12, La Motte ; 13, Saint-Cassien ; 14, Les Arcs ; 15, Le Luc ; 16, Auriol ; 17, Saint-Zacharie ; 18, Nans ; 19, Saint-Maximin ; 20, Brusç ; 21, Ollières ; 22, Trets ; 23, Peynier.

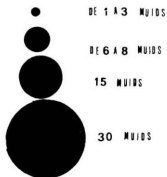


Fig. 3 : Répartition des divers cens de blé dus par les prieurés à Saint-Victor au XII<sup>e</sup> siècle.



Les documents d'archives<sup>51</sup> et les sources monumentales ne sont pas suffisantes en cette région naturelle trop réduite pour permettre de bien cerner les différentes étapes et modalités du peuplement dans l'ensemble du bassin. De plus, certains sites connus dans les textes ne sont pas localisés, tandis que d'autres, présents sur le terrain, sont ignorés des chartes. D'une manière générale, l'habitat médiéval s'est développé dans des zones éloignées du littoral, comme on l'observe dans d'autres villages côtiers<sup>52</sup>. On note une concentration des lieux habités (La Cadière, le Castellet) près des terroirs riches et sur les collines mieux défendues qu'a modelé le cours supérieur de l'Aran. L'eau est au pied des hauteurs sur lesquelles sont bâtis ces villages. On découvre aussi une certaine parcellisation de l'habitat en de petites unités topographiques comme cela a déjà été observé dans d'autres régions<sup>53</sup>. Cela est bien visible dans le cas du *castrum Aregno*, mentionné au XII<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup> qui se trouvait certainement dans la vallée qui porte le nom significatif de val d'Arenc<sup>55</sup>. Il en va de même pour les sites du Castellet et de La Cadière, tous protégés sur les hauteurs et commandant les terroirs de la plaine en contre-bas qu'ils se partageaient.

En revanche, au pied de ces villages, dans cette plaine, au quartier de la Pinède, on rencontre un site qui est encore inexplicable. C'est une chapelle, mentionnée au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup>, mais peut-être antérieure, construite sur une éminence artificielle qui a tout l'air d'une motte formée par apport de terre et non par façonnement du substrat comme cela est connu ailleurs en Provence<sup>57</sup>. Aucune trace de fossé n'est visible. La seule défense semble être constituée par le relief de 5 à 6 mètres actuellement. Il y a un premier réduit, sorte de basse-cour, grossièrement rectangulaire, adjacent à un tertre à peu près ovale qui porte la chapelle aujourd'hui défigurée par des restaurations<sup>58</sup>. La datation et la fonction de ce tertre pose

---

51. Le dépouillement des textes est en cours, facilité par les dossiers d'inventaire des archives communales conservés aux Archives départementales de Draguignan.

52. La Ciotat, dont le site médiéval fut longtemps à Ceyreste, plus à l'intérieur des terres et le Brusç, site gréco-romain qui a remplacé, à l'époque médiévale, Six-Fours.

53. Ch. HECK, « Implantation religieuse et renouveau des campagnes en Provence du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Archéologie Médiévale*, V, 1975, p. 45-72 et M. FIXOT, « La construction... », op. cit., p. 246-296.

54. GCNM 149.

55. Voir fig. 2.

56. M. GIRAUD, « Les archives paroissiales de La Cadière », dans *Bulletin de la Société de Statistique*, 1859, p. 377-389. Testament de G. Vassal en faveur de cette chapelle Sainte-Marie de la Pinède.

57. Voir, à ce sujet, les recherches de M. FIXOT, « La motte et l'habitat fortifié en Provence médiévale », dans *Château Gaillard*, t. VII, Caen, 1975, p. 67-93 et « Deux mottes en milieu provençal au XI<sup>e</sup> siècle », dans *Actes du X<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes*, 1976, p. 77-90.

58. Sur cette chapelle voir R. BROECKER, *Saint-Damien...*, op. cit., p. 88-92.

encore un problème. A-t-il été construit pour soutenir la chapelle ?<sup>59</sup> Est-ce la dépendance d'un des *castra* au pied duquel il est bâti, car il est dans une zone stratégique à la limite des terroirs de La Cadière et du Castellet et domine le très ancien chemin qui conduit d'un village à l'autre ? Il est, de plus, dans un riche terroir, ce qui peut faire penser aussi à une fonction agricole. Ou alors s'agit-il encore d'une de ces *munitiones* dont il est question dans la confirmation papale de 1141 ?<sup>60</sup> Le prieuré de Saint-Damien, qui contrôlait la vallée qui porte son nom correspond à un autre cas de dispersion topographique, tandis qu'à l'entrée de cette vallée une chapelle médiévale, Saint-Jean-Baptiste a dû être fréquentée au XI<sup>e</sup> et domine un petit terroir<sup>61</sup>.

Mais bien des questions restent posées si l'on veut pousser plus avant l'enquête sur les étapes de l'habitat siècle par siècle. Le problème est celui de la datation des sites et, parfois, du manque de sources.

Au XI<sup>e</sup> siècle les chartes nous montrent l'habitat ayant pour cadre la *villa*. Que recouvre ce mot ? Le texte de 1048<sup>62</sup> fait apparaître la *villa* de La Cadière découpée en 4 *quartoni*. Au moment de la promesse de donation d'un *quartonus*<sup>63</sup> par Lambert de Vence, la charte stipule que les hommes et les femmes qui sont dans cette quatrième partie, avec tous leurs biens meubles rejoindront les autres habitants des trois autres parts que Saint-Victor possède : de cette façon, il y aura une seule *villa redintegrata*. On est, par là, conduit à donner une valeur topographique au mot *quartonus*, partie du terroir sur laquelle vivent des hommes et des femmes séparés des autres parts. Les gens vivaient-ils dispersés en manses dans ces parts comme le laisse soupçonner ce document : il est question de la donation d'un manse dans ce *quartonus*. Étaient-ils groupés en hameaux ou y avait-il déjà une

59. Lors d'importants travaux menés sur cette église, apparaissaient au niveau des fondation une maçonnerie arrachée qui ne peut être difficilement considéré comme une fondation. S'agirait-il de traces d'un bâtiment antérieur ?

60. GCNM 146.

61. Sur cette chapelle, voir R. BROECKER, *Saint-Damien...*, *op. cit.*, p. 93-98. Construite à l'emplacement d'un site gallo-romain occupé jusqu'au V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle, cette église près de laquelle la tradition place l'ancien village de La Cadière, possède un vocable très suggestif. Y aurait-il là une de ces églises paroissiales de plaine dont des exemples sont connus ailleurs, cf. P.-A. FEVRIER, « Problème de l'habitat du Midi méditerranéen à la fin de l'Antiquité et dans le haut Moyen Age », dans *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums Mainz*, 1978, p. 239-40.

62. CSV 78, et *homines qui in ipso (quartorum) sunt reducunt et alios homines in tribus quas habent partibus commorantes et sic postmodum fiat una villa, coadunato ipso quartone et suis hominibus cum illis tribus partibus hominibus earum*. Un peu plus loin dans la charte on revient sur le même souhait.

63. J.-F. NIERMEYER, *Mediae Latinitatis Lexicon minus*, Leiden, 1954-1958, p. 1050. L'auteur renvoie pour *quartonus* à *quarto* dans le sens de *quarta pars* soit quatrième partie.

ébauche d'agglomération centrale ouverte ? Se trouvait-elle à l'emplacement du village actuel ? Mais ce texte de 1048 indique, peut-être, une restructuration de l'habitat, un commencement de regroupement de population, puisque les habitants de cette quatrième partie doivent rejoindre ceux des trois autres *quartoni*. Il n'est pas sans intérêt de voir ce mouvement s'amorcer dès la moitié du XI<sup>e</sup> siècle, bien avant la fin du siècle et le siècle suivant, époque où le terme *castrum* indique un regroupement en un point précis et fortifié. C'est un mouvement d'*incastellamento* avant la lettre.

Tout près de là, dans la *villa Castellaro*, l'habitat s'est-il concentré dès le XI<sup>e</sup> siècle sur la hauteur de Châteauvieux où la tradition place le premier village du Castellet ? Seules des recherches futures et en particulier des fouilles auraient des chances de dater cette occupation et, donc, de préciser les différentes étapes entre la motte de la Pinède, Châteauvieux et le village actuel du Castellet qui semble plus tardif.

On est bien moins renseigné par les textes sur l'évolution du Beausset mais il est intéressant de voir déjà au XII<sup>e</sup> siècle ce village qualifié de « vieux » : *rupem veteris Bauzeti*<sup>64</sup>. Le site était certainement à l'emplacement du Beausset-vieux actuel. Il y a donc eu, par rapport à ce *Baucetum vetus*, création au XII<sup>e</sup> siècle d'un habitat nouveau. était-il déjà dans la plaine à l'emplacement des cabanes où la tradition situe l'origine du Beausset actuel ? On l'ignore.

Malgré la tendance au regroupement qui doit donc bien s'affirmer dès le XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve encore des éléments de dispersion dans le paysage. C'est au XII<sup>e</sup> siècle sous l'effet des tensions et de l'émancipation de l'aristocratie locale que se multiplient les constructions fortifiées dans la région, phénomène contre lequel s'élèvent les confirmations papales<sup>65</sup>. Cette dispersion est bien représentée dans le cas du *castrum Aregno* sur le territoire du *castrum* du Beausset et c'est le cas aussi du prieuré de Saint-Damien. En effet, dans le terroir de La Cadière, il y a sûrement un dédoublement topographique avec le prieuré concentrant plusieurs fonctions et le *castrum*. Ceci est encore plus net au XIII<sup>e</sup> siècle, quand, dans l'énumération des châteaux dépendant de l'évêque de Marseille, on cite le *castrum Chaderia* puis le *castrum Sancti Damiani*<sup>66</sup>, ce qui laisse supposer l'importance du prieuré et son aspect fortifié. D'autre part, lors d'une transaction passée en 1264 entre Barral des Baux et le monastère de Saint-Victor, sont évoqués les habitants de Saint-Damien et de La Cadière qui sont autorisés à enlever les faucons de leurs nids<sup>67</sup>. Y a-t-il un noyau de peuplement vivant dans des cabanes ou des maisons entourant le prieuré et qui aident les moines à cultiver la *dominicatura* ? Cela est fort possible.

64. GCNM 149.

65. GCNM 146.

66. GCNM 191.

67. L. BARTHELEMY, *Histoire d'Aubagne*, Marseille, 1889 et *Inventaire...*, n° 498.

Malgré toutes ces conditions favorables, c'est au *castrum* que s'est opérée la concentration villageoise et c'est là que va se transporter l'activité, lentement, au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>.

\*  
\* \*

Le site de Saint-Damien<sup>69</sup> se présente sous la forme d'un vaste espace rectangulaire (30 m × 40 m) limité par de puissants murs et, au sud, par un alignement de moindre ampleur. Ce périmètre abritait sans doute les constructions du prieuré proprement dit et lui donne son aspect de *castrum*. Il y a trois murs de ceinture d'appareil fort différent. Le mur sud est fait d'assises régulières de petits moellons et, sur l'arasement même, existent encore deux bases de jambage d'une fenêtre à double ébrasement. A l'ouest, un premier tronçon (long de 15 m) présente un parement où sont visibles des pierres de taille de grand appareil avec trous de pince, apparemment en réemploi. S'agit-il d'une construction médiévale avec matériau antique ? Enfin, appuyé à la construction précédente, un grand bâtiment nord-ouest (10 m × 28 m) est fait d'assises régulières de moyen appareil. C'est une partie du prieuré construite après la renaissance du site au X<sup>e</sup> siècle.

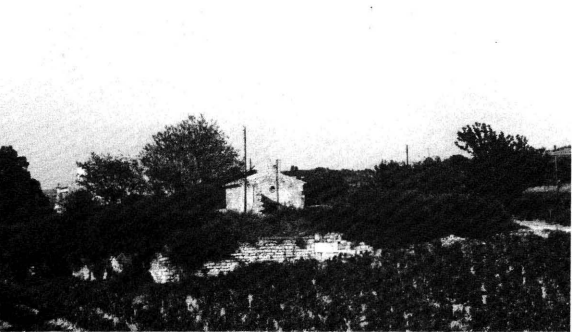


Fig. 4 : Vue générale du site.

68. Seules des fouilles permettront de préciser les étapes de cet abandon et de ce transfert.

69. Fig. 4.

La chapelle actuelle <sup>70</sup>, simple édifice rectangulaire (12 m × 6 m) présente deux parties : le petit porche, produit de la restauration moderne précède le sanctuaire proprement dit à chevet plat à l'extérieur <sup>71</sup> et hémicycle intérieur dont l'entrée est bien marquée par un arc triomphal <sup>72</sup> à un rang de claveaux de tuf retombant sur des impostes simples et des piédroits de maçonnerie. Sous la fenêtre d'axe de la chapelle <sup>73</sup>, une ouverture récente permet d'observer dans l'épaisseur du mur deux parois juxtaposées. La première, à l'extérieur, correspond au chevet plat. Ce dernier présente un parement de moellons posés en assises assez irrégulières, joints par un béton de chaux et graviers très résistant visible sur les trois faces du chevet. Contre le parement intérieur s'appuie la maçonnerie du chœur semi-circulaire dont le moyen appareil est recouvert d'épaisses couches d'enduits. On peut alors restituer une première construction quadrangulaire éclairée par une baie à simple ébrasement. A l'entrée de ce chœur se trouvait un arc triomphal dont les bases ont été reprises par la construction de l'arc triomphal du deuxième état. On peut, en effet, attribuer à une seconde étape l'arc triomphal actuel. A ce stade de la construction on construisit l'hémicycle intérieur soutenant une voûte de petit et moyen appareil de tuf, on reprit, en la retrécissant, la fenêtre axiale et, dans les murs, furent aménagées des banquettes et des niches. Il existe d'autres exemples où l'on est passé d'un chevet quadrangulaire à un système semi-circulaire voûté soutenu par un hémicycle, en particulier, semble-t-il, à la Gayole (Var) ou par des arcatures latérales, comme à Saint-Martin-de-Siran (Aude) <sup>74</sup>. Dans ces deux cas, il semble s'agir d'un premier édifice mérovingien et d'un second roman ou préroman. Mais l'inverse se rencontre aussi, comme à Ganagobie où l'on est passé du chevet circulaire au chevet plat <sup>75</sup>.

A l'est du chevet, l'espace semble n'avoir été très densément occupé qu'à l'époque moderne et contemporaine. La chapelle est apparue fondée sur quatre lits, à peu près horizontaux, de très gros blocs et de plus petits moellons noyés dans un abondant mortier qui a débordé largement.

A l'intérieur, nous avons pu observer l'évolution des aménagements.

70. Fig. 5.

71. Fig. 6.

72. Fig. 5.

73. Fig. 7

74. Renseignements oraux des fouilleurs (M. FIXOT). Pour Saint-Martin de Siran voir J. BORDENAVE, H. MARTINOLE, H. MARTIN, « Saint-Martin site paléochrétien et pré-roman », dans *Revue archéologique de Narbonnaise*, III, 1970, p. 141-172.

75. M. FIXOT et J.-P. PELLETIER, « Nouvelles recherches au prieuré de Ganagobie : données archéologiques sur la fonction funéraire », dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 15, 1979, Paris, 1982, p. 7-30.





*Fig. 5 : Chapelle en l'état actuel : entrée triomphale et porche moderne.*



*Fig. 6 : Vue à l'Est du chevet plat.*



*Fig. 7 : Sous la fenêtre axiale,  
on distingue les murs juxtaposés.  
(Cl. J.L. Carmagnolle.)*

La chapelle paraît avoir été fondée au-dessus d'un niveau d'apport régularisé contenant des tessons du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. jusqu'au V<sup>e</sup> après J.-C. au moins. Le premier sol a disparu, mais il devait se situer au-dessus d'une couche d'argile tassée sur laquelle furent retrouvées de nombreux moellons, sans doute témoins de la deuxième période de construction. Des couches de remblais surélevaient et égalisaient le terrain afin de poser sur un hérisson de pierres un sol de béton de tuileau extrêmement dur et résistant, bien lié à la construction circulaire à laquelle il correspond. Dans l'hémicycle, à une époque postérieure, un dallage de pierres, en partie conservé, devait surélever la partie sacrée du chœur. Tout le matériel trouvé dans les niveaux appartient soit à l'antiquité soit à l'antiquité tardive. Il est très peu abondant. On peut penser raisonnablement que le sol de tuileau est celui de la période de réfection des alentours de l'an 1000. A cette période il faut rattacher aussi les banquettes qui courent le long des murs nord et sud. Le sol, d'époque moderne, se trouvait au-dessus du dallage et d'une couche de terre noire. c'est un niveau de mallons à pâte jaune bien en relation avec la base de crépis couvrant les murs et dans lequel se trouvait un double tournoi de Louis XIII, ce qui date cette réfection du XVII<sup>e</sup> siècle.

Devant l'arc d'entrée du chœur, un sondage fit apparaître deux niveaux de fondations. Le niveau inférieur, haut de 90 cm, à mortier très débordant, était bâti avec des moellons disposés en arête de poisson. L'autre niveau supérieur, haut de 50 cm, était mieux jointoyé, à mortier lissé. Ces fondations contre lesquelles viennent s'appuyer les couches de support — les mêmes qui correspondent à l'état I à l'intérieur — d'un sol de chaux, réfection du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle du sol de tuileau, appartiennent sans nul doute au premier état des constructions. Une sépulture du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle couvrait tout l'espace devant les fondations <sup>76</sup>. Dans l'angle sud-ouest apparaissait une partie d'une tombe du bas Moyen âge, tandis qu'à l'ouest une réduction était visible. Enfin, la base d'une murette en partie détruite et peu fondée semblait pouvoir être rattachée à la première construction. Ce pourrait être les fondations d'un chancel en avant du chœur <sup>77</sup>.

Au nord de l'élévation actuelle, le départ d'un mur lié à la façade nord du chevet, au droit de l'arc triomphal, visible avant la fouille laissait supposer des substructions particulièrement intéressantes pour déterminer l'état I des constructions. De simples travaux de nettoyage ont fait apparaître une salle de 5,25 sur 2,80 m dont un mur de direction est-ouest se poursuivait plus loin. Dans cette salle, on découvrait, presque en surface, une tombe moderne réemployant l'encadrement d'une sépulture antérieure.

76. Seule la tête était protégée par un coffrage de dalles, deux dalles verticales soutenant une dalle horizontale.

77. Comme on en trouve à Alba ou Saint-Ferréol de Vienne.

Celle-ci était constituée d'un coffrage de dalles calcaires et de *tegulae* dans lequel il semble qu'on ait aménagé une sépulture en batière <sup>78</sup>. A ses pieds, au-dessus d'une réduction on trouvait des ossements humains et animaux, de la céramique modelée brûlée et des traces de charbon de bois. S'agit-il des restes d'un feu rituel comme on en trouve dans les cimetières du haut Moyen Age <sup>79</sup>? Ce type de sépulture semble s'apparenter au type V de S. Gagnière et aux découvertes de la nécropole de Chabannes datées du VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle <sup>80</sup>. Cela confirme l'occupation du site à cette époque.



Fig. 8 : Sépulture à coffrage et *tegulae*.

78. Fig. 8. Le corps, en mauvais état de conservation, long de 1,70 m et orienté du nord au sud, la tête tournée à l'est, avait le bras droit replié au niveau du bas-ventre, tandis que le bras gauche était allongé le long du corps. Des os étaient déplacés et il manquait l'omoplate et l'avant bras gauche, anomalie explicable par un remaniement postérieur de la tombe.

79. B. YOUNG, « Rites funéraires mérovingiens », dans *Archéologie Médiévale*, VII, 1977, p. 1-81.

80. L. RIVET, « La nécropole de Chabannes, VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. », dans *Revue archéologique de Narbonnaise*, XIII, 1980, p. 165-193.

Des sondages peu profonds, au devant de la zone actuelle de la chapelle ont surtout été révélateurs d'aménagements de l'époque moderne. Sous un sol caladé, visible dans un sondage seulement, ont été trouvées des tombes creusées dans le profond niveau de destruction des constructions, qui, dans deux sondages, recouvraient des murs arasés ou arrachés<sup>81</sup>. Cette zone, en avant de la chapelle, a été utilisée à l'époque moderne comme zone d'inhumation. Elle semble limitée vers le nord par un mur de pierres sèches, qui pourrait avoir pris la place d'un mur plus ancien<sup>82</sup>. Contre ces murs, qui sont dans le prolongement exact des murs du chevet, venait s'appuyer un sol de tuileau, correspondant, malgré une dénivellation de 20 cm, à celui découvert dans l'abside et mis en relation avec l'état 2 des constructions (abside circulaire et voutement). Il est ainsi permis de supposer que l'édifice, dans son second état, était plus grand que la construction actuelle ; la dénivellation du sol, qui est celle d'une marche, doit s'expliquer par le fait que le chœur était légèrement surélevé par rapport à la nef. La fouille s'est arrêtée au niveau de ces sols si bien qu'il est difficile de dire si ces murs, malgré les alignements avec le chevet reprennent des structures contemporaines du sanctuaire primitif quadrangulaire. Cependant l'ampleur du chevet et l'alignement de l'annexe au nord pourraient laisser supposer qu'effectivement, le premier édifice était aussi vaste que le second. Malheureusement, nous n'avons pas pu retrouver la limite occidentale de ces édifices.

Les caractères principaux de la première construction<sup>83</sup> seraient donc un assez vaste chevet plat, précédé d'un arc triomphal posé sur deux piliers formant rétrécissement et possédant, au nord de la nef, une annexe latérale où l'on inhumait. Ceci rapprocherait Saint-Damien d'un certain nombre d'églises maintenant mieux connues du VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle : qu'il s'agisse d'édifices à simples petites annexes comme à Romainmôtiers, Saint-Paul de Besançon, Briord<sup>84</sup> ou qu'il s'agisse de constructions à plus grande galerie latérale telles qu'elles apparaissent à Saint-Julien en Génevois, Alba, Albon, Saint-Blaise, Saint-Martin d'Angers ou même dans des édifices plus

---

81. Ces tombes sont sans aménagements spéciaux. Dans deux cas des pierres soutenaient la tête et les bras étaient repliés sur la poitrine ; entre ces deux tombes se trouvaient épars les ossements d'un enfant.

82. Contre ce mur s'appuyait aussi une sépulture qui n'a pas été fouillée.

83. Fig. 9.

84. A. NAEF, « Les dates de construction de l'église de Romainmôtier », dans *Bulletin Monumental*, 1906, 70, p. 425-452 ; R. TOURNIER, « Les églises du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle de l'ancienne abbaye Saint-Paul de Besançon », dans *Congrès archéologique*, 118, 1960, p. 30-35 ; P.-A. FEVRIER, N. DUVAL, « Monuments chrétiens de la Gaule », dans *Actas des VIII<sup>e</sup> congresso internacional de arqueologia cristiana*, Barcelone, p. 58-106 ; M. LEGLAY, *Gallia*, 24, 1966, p. 483-487.

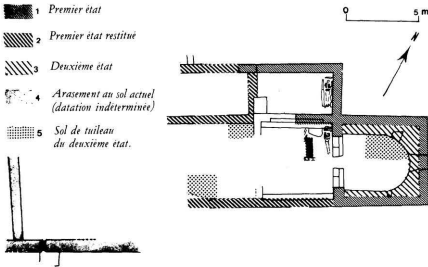


Fig. 9 : Plan : I.A.M. (Hallier, Levine) et R. Bracker.

importants comme Saint-Laurent de Lyon<sup>85</sup>. Ces galeries, souvent à destination funéraire, sont une particularité des édifices du haut Moyen Age<sup>86</sup>. L'arc triomphal, cloisonnant la perspective du chœur dès le premier état, répond à des aménagements apparus aussi au haut Moyen Age notamment dans l'architecture rurale et préromane en Languedoc et à Ganagobie<sup>87</sup>. L'abside carrée, plus facile à construire mais plus rare dans les édifices religieux, ne représente pas un élément de datation mais elle existe fréquemment dans des constructions du VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle et même postérieures comme les chapelles préromanes du Languedoc ou du Roussillon<sup>88</sup>. La titulature des saints Côme et Damien dont le culte se

85. R.-M. COLLARDELLE, « Une basilique funéraire mérovingienne », dans *Archéologia*, III, 1977, p. 64-71 ; Y. ESQUIEU, R. LAUXERROIS, « La nécropole de Saint-Pierre d'Alba », dans *Archéologie médiévale*, V, p. 5-44 ; A. BLANC, « La basilique paléochrétienne de Saint-Roman d'Albon », dans *Cahiers Rhodaniens*, XI, p. 62-68 ; H. ROLLAND, « Fouilles de Saint-Blaise », *Supplément à Gallia*, Paris, 1951.

86. J. HUBERT, *L'Europe des invasions*, Paris 1967, p. 33 et suivantes ; Ch. BONNET, *Les premiers édifices chrétiens de la Madeleine à Genève*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Genève, 1977.

87. M. DURLIAT et J. GIRY, « Chapelles pré-romanes à chœur quadrangulaire du département de l'Hérault », dans *Actes du 94<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes*, Paris 1969, p. 203-223 ; O. et J. TAFFANEL, « La chapelle Saint-Jean de Cas », dans *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, LXXIX, 1979, p. 39-56 (fig. 37 en particulier) ; M. FIXOT et J.-P. PELLETIER, « Nouvelles recherches... » *art. cit.*, fig. 2.

88. N. BAILBE, « Les caractères de l'architecture pré-romane en Roussillon », dans *Cahiers Saint-Michel de Cuxa*, 2, 1971, p. 77-87.

répand en Occident et à Rome seulement au VI<sup>e</sup> siècle irait dans le sens d'une datation haute<sup>89</sup>. Enfin, la présence dans les couches les plus basses, contemporaines de la construction de l'église, de quelques fragments de céramiques estampées grises confirme le contexte gallo-romain très tardif dans lequel a été érigée la chapelle.

Les fouilles n'ont pas encore permis de tirer des conclusions générales sur l'évolution du site. Il semble qu'à l'origine de l'occupation se trouve une *villa* gallo-romaine — occupée du I<sup>er</sup> siècle av. au VI<sup>e</sup> après J.-C. C'est le même phénomène de continuité qui a été constaté à la Gayole et à Saint-Laurent-de-Pélessanne<sup>90</sup>. En l'état actuel des recherches, il n'y a pas de relation architecturale entre la *villa* et les constructions religieuses. La fonction de ce lieu est encore inconnue : chapelle privée d'un domaine, basilique funéraire ou bien ermitage comme pourrait aussi le laisser penser l'antique appartenance de cette église à l'*episcopatus* marseillais ? Il semble qu'elle était déjà pourvue des *appendicia* qu'on lui attribue au X<sup>e</sup> siècle, mais par quel cheminement cette humble construction est-elle devenue, après le VI<sup>e</sup> siècle, puis vers l'an 1000, le centre d'un si vaste domaine d'église qui est à l'origine du village de La Cadière ?<sup>91</sup>

Régine BROECKER.

---

89. A. BAUDRILLARD, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, Paris, 1956, XIII, p. 930 ; F. HALKINS, « Recueil antique des miracles des saints », dans *Analecta Bollandiana*, XVIII, fasc. I, II, p. 8, fasc. III, IV, 1935, p. 374-381 ; J. STILTINGO, C. SUYSKENO, J. PERIERO, U. STICKENO, *Acta Sanctorum*, Paris et Rome, 1866, t. 47, p. 400 et suivantes. L'extrême rareté du vocable de Saint-Damien en Provence médiévale peut faire réfléchir. Il semble cependant prisé par l'Eglise de Marseille, puisqu'il existe un second Saint-Damien, mentionné dans le polyptique de Vuadalde, *Sancto Damiano de Caladio (CSV H73)*. Ne peut-on penser qu'il s'agit, dans les deux cas, d'ermitages établis par l'abbaye ou l'Eglise de Marseille au haut Moyen Age ?

90. G. DEMIANS D'ARCHIMBAUD, « Fouilles de la Gayole », dans *Revue d'Etudes ligures, Mélanges en l'honneur de F. Benoit*, XXVII, 1971, p. 83-147 et M. FIXOT et J. PROUST, « Un site du haut Moyen Age provençal : Saint-Laurent de Pélessanne », dans *Archéologie Médiévale*, I, 1971, p. 189-239.

91. Bien des questions restent posées quant à l'évolution des constructions du premier au second état, quant à l'évolution postérieure au XI<sup>e</sup> siècle et celle du prieuré attenant. Ce sera l'objet de nos prochaines recherches.